

## Contribution initiale du CESER au CPRDF

CE QUE NOUS VOULONS POUR LA REGION CENTRE EN MATIERE D'EDUCATION  
ET DE FORMATION TOUT AU LONG DE LA VIEBureau amont du 4 octobre 2010

A l'occasion de l'élaboration du contrat de plan régional de formation, le président du Conseil régional a demandé aux acteurs régionaux de l'éducation et de la formation dont le CESER, de produire une contribution.

Cette contribution s'appuie sur les travaux et avis présentés par le CESER ces dernières années sans pour autant les résumer. Elle propose quelques orientations qui lui semblent essentielles pour atteindre par la formation tout au long de la vie, une véritable sécurité sociale et professionnelle des individus.

Pour le CESER, la réflexion sur la formation tout au long de la vie recouvre la formation initiale, générale et professionnelle des jeunes, de la maternelle à l'université, et la formation continue, pour les adultes salariés ou en recherche d'emploi. Chaque étape de formation représente un maillon de la chaîne. Aucun ne peut donc être sous estimé.

Le CESER n'a donc volontairement pas axé sa contribution uniquement à partir des questions de la grille de réponse. Par ailleurs, la mise en œuvre des priorités proposées ne relève pas que des compétences de la Région ; la plupart doivent s'inscrire dans un partenariat fort entre l'Etat, la Région et l'ensemble des partenaires de l'éducation et de la formation.

Pour faciliter la lecture, la contribution est cependant organisée autour de quatre thèmes majeurs : la formation initiale générale et professionnelle, l'orientation et l'information, la formation continue, l'enseignement supérieur.

### **FORMATION INITIALE / FORMATION DE BASE**

Le CESER considère que l'avenir économique, social et environnemental de la région Centre est très fortement dépendant du niveau de formation de sa population.

Elever le niveau de formation et de qualification des jeunes est un objectif qui demande une stratégie globale et concertée, opiniâtre et massive tenant compte de toutes les grandes problématiques sociales, économiques et culturelles des populations concernées, visant à développer les dispositifs préventifs favorisant la réussite de tous plutôt que des mesures réparatrices.

En sus des moyens qui doivent être attribués, l'interactivité entre tous les acteurs du continuum de la formation initiale (du primaire à l'enseignement supérieur) est un facteur essentiel pour atteindre l'objectif de doter les jeunes d'une formation générale de qualité, d'élever le niveau de formation, et de favoriser la réussite de tous les élèves. Chaque individu doit maîtriser les savoirs de base (dont le niveau peut certes faire débat), pour accéder à un emploi mais aussi pour son épanouissement personnel et collectif.

La lutte contre l'échec scolaire dès le plus jeune âge représente un objectif majeur pour la poursuite des études secondaires ainsi que pour favoriser l'élévation du niveau de formation.

Pour cela, le CESER appelle à une mobilisation sans précédent par la création d'un pacte pour l'éducation et la formation des jeunes, dans une perspective à long terme, qui réunisse l'Etat, le Conseil régional, ainsi que tous les acteurs concernés par ce sujet : les collectivités locales, les partenaires sociaux, les associations... Le CPRDF offre la possibilité d'une contractualisation, autour d'objectifs partagés et d'un défi commun : inscrire la région Centre dans la société de la connaissance.

Le rapport de la Cour des Comptes « l'Education Nationale face à la réussite de tous les élèves » présente de nombreuses recommandations visant à réduire le taux d'échec scolaire. Le CESER demande que l'Etat, acteur majeur de la formation initiale, directement concerné par les conclusions de ce rapport, tienne compte des recommandations.

Pour notre part, nous retenons trois mesures principales parmi les préconisations du rapport « Des difficultés d'apprentissage à l'échec scolaire » réalisé par la commission éducation formation et recherche du CESER en 2007 :

- Le développement des mesures préventives dans le primaire et l'amélioration du traitement des difficultés.
- La mobilisation des ressources financières et humaines en faveur de la réussite scolaire, notamment dans le premier degré.
- Le renforcement de partenariats et de coopérations autour de l'objectif de réussite scolaire (notamment entre le rectorat et le milieu associatif).

Dans ce même rapport quatre mesures concernent plus particulièrement le 2<sup>nd</sup> degré :

- la prévention et le traitement des abandons en cours d'études
- des possibilités de réorientation précoce
- le développement des classes passerelles
- une attention renforcée sur les conditions de vie

En matière de formation par alternance, le CESER préconise de mettre en place une « charte de l'alternance » en concertation avec les organisations professionnelles, les établissements de formation, les services de l'Etat et de la Région, en valorisant le rôle du tuteur, en développant une pédagogie adaptée et en renforçant la prise en charge globale de la personne. Elle doit avoir pour objectif de valoriser la démarche pédagogique d'alternance dans toutes les formations professionnelles.

Le développement de l'apprentissage avec une offre de formation déployée vers les niveaux IV et plus représente une voie d'accès au diplôme pour de nombreux jeunes et une chance d'insertion durable dans le monde du travail.

Enfin aucun jeune ne doit rester sur le bord de la route. L'expérimentation d'un dispositif global d'accompagnement et de formation des jeunes sans qualification, sortis prématurément du système scolaire, approuvé lors de la plénière du 16 juin 2010, qui propose des solutions sur mesure représente une réelle 2<sup>ème</sup> chance pour les jeunes sans solution.

## **INFORMATION et ORIENTATION**

En termes d'information et d'orientation, le CESER souhaite différencier celles qui s'adressent aux jeunes, au stade de leur formation initiale, qui ne les engagent pas forcément pour la vie entière et celles destinées aux salariés ou aux « salariables » en recherche d'emploi, de reconversion ou d'évolution professionnelle, sachant que

L'information et l'orientation sont deux processus différents qui font appel à des actions et des outils différents.

L'information des jeunes passe par une amélioration des structures et dispositifs permanents de communication (salons, forums, journées portes ouvertes, internet...), en insistant sur les débouchés des formations, la connaissance des métiers, du milieu des entreprises, ...mais aussi des campagnes de promotion des études longues et de valorisation de l'image de l'université, en faisant plus appel au monde économique. La coordination des nombreuses actions menées par les différents acteurs doit être confiée à un service public de l'information et de l'orientation.

L'orientation des jeunes fait appel à un processus permanent d'éducation à la construction d'un projet de vie fortement influencé par des facteurs extérieurs au système de formation et aux résultats de l'élève : les conditions de ressources du jeune et de sa famille, les représentations sociales des métiers, etc.

Les préconisations relatives à l'orientation sont donc d'ordre différent, mais complémentaires. Le CESER a ainsi proposé plusieurs mesures pour un processus d'orientation plus individualisé, plus souple, et limitant le poids des contraintes extérieures au moment des choix d'orientation. Il s'agit notamment d'encourager :

- une réelle éducation à la construction d'un projet personnel et professionnel,
- une implication plus forte de la communauté éducative avec les professionnels de l'orientation,
- des ré-orientations facilitées afin d'éviter les échecs et les abandons, en cours d'année et en cours de formation, en multipliant les classes « passerelles »,
- une réduction des contraintes économiques et géographiques pour la poursuite d'études (bourses supplémentaires, réduction de certains frais obligatoires pour les étudiants, amélioration de leurs conditions de travail).

Pour les jeunes sans qualification, décrocheurs des systèmes de formation et éloignés de l'emploi, il s'agit de développer des actions spécifiques « plus lourdes » facilitant la connaissance de soi, de ses compétences, du monde du travail et de valoriser les expériences personnelles, pour les doter d'outils leur permettant de construire un projet adapté à leurs profils.

Pour les adultes, salariés ou demandeurs d'emploi, la problématique réside pour beaucoup dans la difficulté à accéder à l'information et à s'adresser « au bon interlocuteur » en mesure de répondre à leurs situations particulières, voire uniques, lorsqu'elles s'expriment. La coordination et la collaboration entre les très nombreuses structures doivent donc être organisées afin d'en faciliter l'accès, notamment pour les salariés éloignés de l'emploi, souvent peu familiarisés avec les circuits de la formation. L'accueil physique, sur un espace identifié, doit également être réfléchi pour accompagner individuellement chaque individu. Ces mesures doivent concourir à la réduction des inégalités en matière de formation entre d'une part les ouvriers et les employés et d'autre part les cadres et professions intellectuelles supérieures.

L'orientation des adultes doit en outre s'appuyer sur l'évaluation des compétences individuelles afin d'envisager des reconversions locales ou régionales dans des domaines différents, mais qui nécessitent des compétences semblables. Il est donc impératif de disposer d'outils permettant l'observation de l'évolution des besoins de main d'œuvre, mais pas uniquement à l'échelle des bassins d'emploi.

Signalons pour terminer que l'ambition nécessaire à la poursuite d'études et à l'élévation du niveau de formation a besoin de se nourrir d'exemples des réussites « des autres » et des perspectives d'emploi sur le territoire qui dépendent de la présence de pôles d'excellence scientifiques, économiques, environnementales.

## LA FORMATION CONTINUE

La formation continue doit permettre le maintien de l'employabilité des actifs, par une adaptation aux mutations économiques et technologiques, mais aussi un retour à l'emploi des personnes qui en sont le plus éloignées. Elle joue un rôle central pour assurer cette adaptation et renforcer la mobilité professionnelle des salariés et des demandeurs d'emplois dont la mobilité géographique reste délicate.

L'effort doit principalement concerner les plus bas niveaux de qualification et en priorité ceux des secteurs en forte mutation telle que, par exemple l'industrie pharmaceutique, qui risque de connaître à court terme un nombre important de suppression d'emploi.

La plupart des activités (l'agriculture, l'industrie, le bâtiment mais aussi le tertiaire) seront à moyen terme, voire à court terme, fortement impactées par les mutations économiques, les évolutions technologiques et la nécessité de se convertir à des modes de production soucieux du respect de l'environnement. Le contenu des formations devra être adapté à ces évolutions qui doivent faire l'objet d'observation et d'anticipation. Il faut donc aider les différents acteurs du développement économique à observer et anticiper ces évolutions, notamment à l'aide de contrats d'études prospectives et de contrats d'objectifs.

La création d'une réelle dynamique sur la formation et le développement de la négociation entre les partenaires sociaux sur le lien emploi-formation professionnelle doit également être encouragée. Il faut donc envisager de soutenir l'action des acteurs sociaux pour le développement de la formation professionnelle dans les entreprises en soutenant notamment le dialogue social à l'échelle des branches mais aussi au niveau des territoires et dans les entreprises. Les représentants du personnel proches et écoutés des salariés représentent des vecteurs essentiels pour promouvoir l'idée qu'il est impérieux de se former tout au long de la vie.

Dans ses différents rapports, notamment celui intitulé « Les pratiques de formation continue dans les entreprises du secteur privé de la région Centre » approuvé en janvier 2010, le CESER a formulé plusieurs préconisations pour un meilleur développement de la formation tout au long de la vie, en lien avec les évolutions rapides des secteurs, une meilleure communication sur les dispositifs et une amélioration des conditions d'accès des salariés à la formation continue.

Toutes les mesures ont pour objectif de sécuriser au maximum les parcours professionnels des salariés en recherche d'emploi, menacés de licenciement ou fragilisés par les évolutions technologiques. Il s'agit en d'autres termes d'éviter les ruptures de parcours professionnel, par un maintien de l'employabilité, par l'entretien des acquis professionnels et/ou l'acquisition de nouvelles compétences notamment pour les seniors, en 2ème partie de carrière.

La gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC) représente un outil approprié mais difficile à mettre œuvre dans les TPE et PME qui constituent la grande majorité des entreprises de la région Centre. Par contre, les expérimentations de GPEC à l'échelle de territoires (GPTEC) menées en partenariat très large, sur les bassins d'emploi de Vierzon et Pithiviers pourraient être généralisées après évaluation. L'ensemble des acteurs (économiques, sociaux et associatifs) doit être associé à toutes les étapes de ce dispositif, de l'analyse partagée aux actions à mettre en œuvre.

L'approche par secteur proposée par l'ORFE mérite d'être encouragée. Elle peut répondre aux besoins des métiers sous tension, les besoins à la personne, la restauration, le bâtiment, l'économie « verte », l'économie solidaire,... Là aussi il faut identifier les compétences disponibles et celles qui sont ou seront nécessaires.

Le recours à la Validation des acquis de l'expérience, individuelle ou collective, mais également la formation des tuteurs ou encore le développement de la polycompétence représentent également des éléments de réponse au besoin de formation.

L'absence d'appétence de certains salariés pour la formation, notamment ceux dont les savoirs de base sont insuffisants, est souvent pointée comme un frein au développement de la formation. Dans ce domaine, le CESER préconise également dans son rapport une évolution des pratiques pédagogiques mieux adaptées aux publics, notamment l'individualisation des parcours de formation mais aussi, élément essentiel de reconnaissance et de motivation, la modularisation des formations. Ces évolutions avec d'autres mesures, notamment la professionnalisation des acteurs de la formation, l'accompagnement sur mesure ainsi que la généralisation de l'usage des TIC doivent y contribuer.

Par contre, de nombreux salariés souhaitent chaque année s'engager dans un parcours de formations personnelles et/ou professionnelles sans pouvoir le faire. Il est primordial de les accompagner dans leur projet et de les aider financièrement notamment dans le cadre du Fongécif qui, contraint d'adapter ses objectifs aux ressources dont il dispose, doit rejeter un nombre significatif de dossiers.

Enfin, la mise en œuvre des principes d'un service public régional de formation professionnelle, qui précise les objectifs aux opérateurs de formation, représente un outil fort pour renforcer l'efficacité de la formation continue.

## **ENSEIGNEMENT SUPERIEUR**

Dans le cadre de la Prospective 2020, le conseil régional envisage de constituer un sous-groupe « schéma régional de l'enseignement supérieur ». Le CESER estime que la portée des travaux de ce sous-groupe dépasse le cadre d'un contrat entre l'Etat et la Région. Les travaux du Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur (SRES) doivent certes être coordonnés avec le CPRDF, s'agissant de la formation des jeunes, mais ce sous-groupe devrait être élargi à toutes les parties prenantes (PRES, grandes écoles...), même lorsqu'elles ne sont pas directement concernées par le CPRDF. Les enjeux stratégiques sont vastes, et ne doivent pas être contraints par le cadre du CPRDF.

Il reviendra également à ce schéma d'orienter l'organisation territoriale de l'enseignement universitaire, et de réfléchir à la place des antennes. Leur taille, leur offre de formation ainsi que leur coût devront être mesurés au regard des enjeux d'un accès de proximité. Dans ce domaine, des allocations géographiques régionales pourraient assurer l'égal accès à l'enseignement supérieur des populations les plus éloignées des lieux de formation. Plus généralement, la réflexion pourrait s'accroître pour que l'accès des jeunes à l'enseignement supérieur soit garanti à tous ceux qui souhaitent s'y engager : le coût et les conditions matérielles d'études représentent trop souvent des critères de choix pour les futurs étudiants. Le rapport réalisé en juin 2010 par la 4ème commission sur les conditions de vie des étudiants signale en outre que, au delà d'un certain seuil, l'activité salariée a des conséquences négatives sur la réussite de la formation.

Concernant le Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur (PRES), le CESER rappelle qu'il considère qu'il a vocation à renforcer la coopération des universités et des grandes écoles et qu'il doit être le niveau d'orientation et de décision en matière d'enseignement supérieur et de recherche. Pour le CESER, le PRES est l'outil qui pourra assurer une interaction très forte entre les pôles économiques forts de la région et les universités, dans le domaine de la recherche et de l'innovation, mais aussi pour l'insertion professionnelle des étudiants dans le tissu économique régional, pour leur faciliter l'accès aux stages. Il faut en effet assurer la coordination des universités et des grandes écoles pour développer leur attractivité auprès des lycéens.

Les formations de type Bac + 2, sont chaque année très recherchées par les jeunes. Il s'agit là d'une politique dite des petits pas, une pratique prudente, voire de bon sens qui permet à ces jeunes d'assurer, diplôme après diplôme, la construction de leur parcours de formation. En préparant en premier lieu un DUT ou un BTS, avant de continuer ensuite par une licence voire un master, ils fuient les filières générales de l'université connues par les risques d'échec élevés en première année et les classes préparatoires jugées trop sélectives. Ces formations, nombreuses sur les territoires de la région, sont un atout dont il faut tirer profit pour attirer les jeunes vers les études longues en région. Prendre conscience de cette question nécessitera une réflexion sur les passerelles entre les formations universitaires. L'enjeu consiste aujourd'hui à développer la poursuite d'études auprès de ces jeunes adeptes de cette politique des petits pas.

L'accueil d'un nombre plus important d'étudiants dont le solde migratoire est aujourd'hui négatif, représente un enjeu majeur pour le développement économique et social de la région. Une stratégie d'accueil pourrait être réfléchie. Des initiatives fortes pourraient être menées pour communiquer sur les atouts de l'enseignement supérieur en région centre, notamment : 1 h de Paris, facilité pour se loger, à prix accessible,...

L'attractivité des universités régionales s'inscrit également dans la politique d'attractivité globale de la région. Dans ce domaine, le CESER considère que la recherche, fondamentale et appliquée, est un instrument qui permet de renforcer l'attractivité de la région : la dynamique économique, créée par l'innovation, ainsi que la présence de pôles de recherche performants appuyés sur un réseau de TPE et PME, participerait au renforcement de l'image d'une région formatrice et entreprenante.

Attirer les jeunes pour étudier en région centre représente un vrai défi pour le développement économique du territoire régional, encore faut-il les garder à l'issue de leur formation. L'attractivité universitaire est une question d'offre de formation mais aussi une question d'offre de stages et d'emplois. Les entreprises doivent pour cela se mobiliser afin de proposer des stages formateurs et offrir de bonnes conditions d'accueil. Nombre de recrutements sont en effet réalisés à l'issue d'une période de stage effectuée dans le cadre d'une formation diplômante.

Pour terminer, le CESER a conscience que les quelques orientations qu'il propose ne sont pas exhaustives. Toutes les problématiques ne sont pas évoquées.

Les délais de réponse, eux-mêmes imposés par la loi, ne le permettaient pas. Des propositions opérationnelles pourront être réfléchies de façon approfondie dans les groupes de travail regroupant les partenaires de la région.

Les annexes jointes à cette contribution, synthèse des préconisations des derniers rapports établis par la commission éducation, formation et recherche du CESER pourraient nourrir la réflexion de ces groupes.

Enfin, le CESER apprécie la mise en place d'une démarche participative large déjà initiée lors de la construction du PRDFP et du PRDF. Il s'impliquera dans la construction du CPRDF, en participant activement à chaque groupe de travail.

*En annexe : les préconisations des rapports du CESER dans le champ « éducation, formation » sur les six dernières années.*

- Dès le primaire

<b>2007 – « Des difficultés d'apprentissage à l'échec scolaire »</b>
<p><b>Développer les mesures préventives dans le primaire :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- améliorer le dépistage précoce en s'appuyant sur les services de PMI, des RASED et de santé scolaire</li> <li>- Remédier à la pénurie des personnels chargés de la prévention</li> <li>- Réfléchir à de nouvelles conditions pour la pré-scolarisation à 2 ans</li> </ul>
<p><b>Mieux préparer les enseignants à la réalité de la fonction :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- adapter la formation initiale et continue aux besoins nouveaux</li> <li>- Mieux aider les enseignants face aux difficultés</li> </ul>
<p><b>Améliorer le traitement des difficultés dans le premier degré :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mieux exploiter les résultats des évaluations de CE2</li> <li>- Porter l'effort sur le cycle 2 et veiller à la mise en place effective des cycles</li> <li>- Adopter des pratiques pédagogiques diversifiées</li> <li>- Définir durablement les modalités concrètes d'applications des PPRE</li> <li>- En CM2, préparer et accompagner l'entrée en 6<sup>o</sup></li> </ul>
<p><b>Mobiliser les ressources financières et humaines en faveur de la réussite scolaire :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- négocier avec l'Etat des aides aux communes en difficulté</li> <li>- Mutualiser au niveau intercommunal la compétence scolaire pour la construction et la rénovation des écoles</li> <li>- Lancer un programme régional autour des ENT, pour les CG : suppléer aux faiblesses de financement d'ordinateurs dans certaines communes</li> </ul>
<p><b>Mieux maîtriser les évolutions socio-démographiques et favoriser la mixité sociale concertée :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- par les moyens et dispositifs de la politique de la Ville</li> <li>- Par des politiques intercommunales en matière d'éducation (phénomènes socio-démographiques et anticipation des décisions en matière de patrimoine scolaire)</li> </ul>
<p><b>Améliorer la coordination entre les dispositifs d'accompagnement à la scolarité et favoriser leur développement dans les zones rurales :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- améliorer la coordination entre les dispositifs</li> <li>- Favoriser le développement de l'accompagnement à la scolarité dans les zones rurales</li> <li>- Développer une vigilance dans le domaine de l'accompagnement à la scolarité (vis-à-vis des offres commerciales)</li> </ul>
<p><b>Renforcer le partenariat et les coopérations autour de l'objectif de réussite scolaire :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- accroître la coopération entre acteurs sociaux et médicaux de la prise en charge des enfants en difficulté</li> <li>- Favoriser une meilleure coopération entre les collectivités territoriales, les associations et l'Education nationale dans le domaine de l'accompagnement à la scolarité</li> <li>- Institutionnaliser les concertations préalables entre l'Education nationale et les collectivités territoriales concernant la carte scolaire</li> </ul>
<b>2006 - Intérêts et enjeux de l'élévation du niveau de formation</b>
<p><b>Améliorer le système de formation : la pédagogie et le soutien aux élèves :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- dresser un bilan précis des zones prioritaires en région Centre et des dispositifs d'aide aux élèves en difficulté*</li> <li>- Etablir un bilan des conditions d'enseignement dans les secteurs géographiques sensibles</li> <li>- Pérenniser les initiatives positives (postes d'aide éducateurs)</li> <li>- Développer les rencontres entre différents niveaux de formation</li> <li>- Créer dans les établissements les conditions d'un travail en commun au sein d'équipes pluri-professionnelles</li> <li>- favoriser et soutenir des projets éducatifs reconnus</li> <li>- encourager le développement d'activités périscolaires</li> </ul>

- Au secondaire

<b>2007 – « Des difficultés d'apprentissage à l'échec scolaire »</b>
<b>Améliorer le traitement de l'hétérogénéité dans les collèges :</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Développer l'aide au travail personnel et le soutien individualisé dans les enseignements fondamentaux</li> <li>- Favoriser la cohérence de l'enseignement</li> <li>- Prévoir des mesures spécifiques pour favoriser la réussite au brevet des collèges</li> <li>- Développer les dispositifs d'enseignement adapté</li> <li>- Favoriser les mesures de remédiation</li> </ul>
<b>Mobiliser les ressources financières et humaines en faveur de la réussite scolaire :</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Que les CG mettent en place des mesures d'accompagnement des collèges</li> </ul>
<b>Mieux maîtriser les évolutions socio-démographiques et favoriser la mixité sociale concertée :</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- par les moyens et dispositifs de la politique de la Ville</li> <li>- Par le dispositif de sectorisation en concertation avec l'autorité académique</li> </ul>
<b>Améliorer la coordination entre les dispositifs d'accompagnement à la scolarité et favoriser leur développement dans les zones rurales :</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- améliorer la coordination entre les dispositifs</li> <li>- Favoriser le développement de l'accompagnement à la scolarité dans les zones rurales</li> <li>- Développer une vigilance dans le domaine de l'accompagnement à la scolarité (vis-à-vis des offres commerciales)</li> </ul>
<b>2004 - la question de l'alternance dans les formations professionnelles des jeunes</b>
<b>Permettre à tous les jeunes de sortir du système éducatif avec une formation professionnelle de niveau IV a minima</b>
<b>Réduire les sorties prématurées des jeunes du système scolaire sans qualification et leur donner une seconde chance :</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pérenniser le dispositif « mission générale d'insertion » du Rectorat</li> <li>- Elargir cet observatoire à tous les jeunes scolarisés et aux apprentis</li> <li>- Favoriser les initiatives innovantes (école ouverte)</li> </ul>
<b>Réduire les sorties prématurées des jeunes du système scolaire sans qualification et lutter contre les abandons</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- mettre en place une politique de prévention des arrêts prématurés de formation</li> <li>- développer les classes passerelles</li> </ul>
<b>Mieux connaître le public en formation par alternance :</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- mieux connaître les jeunes en difficulté pour prévenir l'échec scolaire et les abandons</li> <li>- Mieux apprécier en amont le niveau initial des jeunes entrant en formation</li> <li>- Réfléchir avec les acteurs concernés sur les causes de l'échec scolaire</li> </ul>
<b>Améliorer le système de formation : les CFA et sections d'apprentissage dans les lycées professionnels :</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- introduire des compléments d'enseignements généraux</li> <li>- former les enseignants et tuteurs à l'élaboration d'un projet de formation cohérent et à l'évaluation du parcours du jeune apprenti</li> </ul>



- Dans le supérieur

<b>2007 – La problématique de l’articulation « enseignement secondaire / enseignement supérieur » en région Centre. Accueil, Information, Orientation dans le supérieur</b>
<b>atténuer la brutalité du passage d’un environnement à un autre :</b> en lycée post-bac et en IUT (soutien en CPGE, aide à la recherche de stage en STS et IUT) en université (appropriation et attention sur les conditions de vie)
<b>atténuer la difficulté du passage d’une pédagogie à une autre :</b> pour un encadrement amélioré des étudiants en 1 <sup>ère</sup> année de licence plus tenir compte des carences des nouveaux étudiants dans la nature des enseignements offerts
<b>faciliter les réorientations précoces</b> (rentrée décalée possible au début du deuxième semestre)
<b>2010 – conditions de vie et de travail des étudiants salariés</b>
<b>Accentuer le suivi pédagogique des étudiants salariés travaillant au-delà des seuils de 8 heures par semaine et/ou en licence</b>
<b>Améliorer la prise en compte par les universités des conditions matérielles de vie des étudiants</b>
<b>Développer un système de soutien et de tutorat pour les étudiants</b>

- Dans les formations par alternance :

<b>2004 - la question de l’alternance dans les formations professionnelles des jeunes</b>
mettre en place une <b>charte de l’alternance</b> en concertation entre les organisations professionnelles, les établissements de formation, les services de l’Etat et de la Région, en valorisant le rôle du tuteur, développant une pédagogie adaptée et renforçant la prise en charge globale de la personne en formation par alternance
<b>doter les CFA</b> de moyens adaptés à leur projet d’établissement, professionnaliser les formateurs

<b>LE RAPPORT DE LA COUR DES COMPTES 2010 – L'ÉDUCATION NATIONALE FACE A L'OBJECTIF DE LA REUSSITE DE TOUS LES ELEVES</b>
Pour répondre aux besoins des élèves, <b>prendre prioritairement en compte</b> dans le pilotage du système scolaire <b>la diversité des situations scolaires</b> , en privilégiant une allocation fortement différenciée des moyens
<b>Evaluer régulièrement toutes les politiques</b> et actions éducatives mises en œuvre (projets personnalisés de réussite éducative, stages de remise à niveau, aide personnalisée, carte scolaire...) afin de déterminer quels dispositifs doivent être maintenus, modifiés ou supprimés
<b>Accroître la part des financements alloués à l'école primaire</b> , en privilégiant le traitement de la difficulté scolaire
Pour effectuer les arbitrages nécessaires, <b>refondre les systèmes d'information du MEN</b> , afin de connaître les coûts détaillés des politiques éducatives et le montant précis des financements alloués aux établissements d'enseignement
<b>Evaluer les besoins d'accompagnement personnalisés des élèves</b> . Se fonder sur cette évaluation pour définir le contenu des <b>accompagnements qui doivent être assurés dans le cadre du temps scolaire par les enseignants</b> et pour déterminer dans chaque établissement les moyens affectés à l'accompagnement personnalisé.
<b>Redéfinir l'organisation du temps scolaire dans le premier degré</b> . Moduler les emplois du temps dans le second degré en fonction des besoins des élèves.
Généraliser la détermination d'objectif de <b>baisse des taux de redoublement</b>
Définir <b>pour le service des enseignants du second degré un cadre réglementaire</b> conforme à la diversité de leurs missions
<b>Systematiser la formation des enseignants à l'accompagnement personnalisé des élèves</b> tant dans le cadre de la formation initiale que continue
<b>Faire déterminer par les équipes pédagogiques les modalités de répartition des moyens</b> d'enseignement et d'accompagnement personnalisé
<b>Mettre en place un système d'évaluation des établissements</b>
Dans les établissements les plus confrontés à la difficulté scolaire, <b>systematiser les affectations sur profil des responsables et des enseignants</b>
Donner aux équipes des <b>moyens dans le cadre des contrats d'objectifs pluriannuels</b>

<p><b>2007 – La problématique de l’articulation « enseignement secondaire / enseignement supérieur ». Information, Orientation, Accueil dans le supérieur</b></p>
<p><b>Pour un perfectionnement des structures et dispositifs permanents : les CIO et CO-P :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- augmenter le nombre de CO-P</li> <li>- Spécialiser ou parfaire la spécialisation de certains CO-P</li> <li>- Mieux former, y compris en continu, les CO-P</li> <li>- Mieux intégrer les CO-P à la communauté éducative</li> </ul> <p>Poursuivre le rapprochement entre les deux SUIO et avec les CIO</p>
<p><b>Pour un perfectionnement des structures et dispositifs permanents : les salons, forums, journées portes-ouvertes :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- pour une rationalisation du dispositif et une coordination des acteurs</li> <li>- pour une efficacité accrue des salons et forums</li> <li>- pour une approche « métiers » plus affirmée</li> <li>- Pour une représentation équitable des structures de formation au sein des salons</li> </ul> <p>Pour un développement et une efficacité renforcée des « journées portes-ouvertes »</p>
<p><b>Pour un perfectionnement des structures et dispositifs permanents :</b> pour une information plus utilisable sur Internet</p>
<p><b>Au niveau du système de formation du secondaire : pour une éducation à l’orientation au sein du système de formation du secondaire :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- dès la 3<sup>o</sup>, reconsidérer l’option « découverte professionnelle »</li> <li>- En 2<sup>nde</sup> et 1<sup>ère</sup>, consacrer une partie de l’heure de vie de classe et/ou des TPE à une éducation à l’orientation</li> </ul> <p>En terminale, préparer activement le choix d’orientation</p>
<p><b>Au niveau du système de formation du secondaire : pour une meilleure implication de la communauté éducative, en complémentarité avec les professionnels de l’orientation</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- mettre en place un dispositif d’information-formation des enseignants sur les parcours, structures et débouchés professionnels</li> <li>- favoriser un rapprochement entre enseignants du secondaire et du supérieur</li> <li>- favoriser un rapprochement entre les équipes de direction des lycées et des universités</li> <li>- parfaire la procédure du dossier unique d’accès à l’enseignement supérieur</li> </ul>
<p><b>Au niveau de l’accueil dans les formations d’enseignement supérieur : intégrer plus nettement une ouverture vers la professionnalisation :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- généraliser le « projet personnel professionnel »</li> </ul>
<p><b>2006 - Intérêts et enjeux de l’élévation du niveau de formation</b></p>
<p><b>Réduire les contraintes économiques et géographiques :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- analyser le coût des études (longues)</li> <li>- Poursuivre les efforts de la Région (Ordicentre...)</li> <li>- Réaliser un état des lieux des aides existantes</li> <li>- Reconduire les postes de MI-SE</li> <li>- Améliorer les conditions de travail, de rémunération et d’études</li> <li>- Conventionner avec les associations de soutien pour des emplois étudiants rémunérés</li> </ul> <p>Rémunérer les stages en entreprise</p>
<p><b>Mener des campagnes de promotion des études :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- mobiliser les familles, enseignants, formateurs et entreprises pour promouvoir les études longues</li> </ul> <p>mieux communiquer sur les domaines où les établissements ont une notoriété ou un taux de réussite important</p>
<p><b>Améliorer le système de formation : orientation :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mieux définir l’orientation et le rôle des acteurs</li> <li>- Aider le jeune et sa famille à construire le projet d’orientation – relation plus régulière</li> <li>- Couverture suffisante en personnel d’orientation</li> <li>- Mieux informer sur les débouchés</li> <li>- Mieux informer sur les principes et modalités du dispositif informatique d’orientation</li> </ul>

**former les enseignants et tuteurs** à l'élaboration d'un projet de formation cohérent et à l'évaluation du parcours du jeune apprenti

**Améliorer le système de formation : l'université :**

- favoriser le rapprochement entre universités et lycées
- poursuivre la recherche de cohérence entre les deux universités et leurs antennes
- réaliser un bilan des conditions de vie des étudiants pour mieux appréhender les freins aux études universitaires
- réfléchir à un système de bourses géographiques
- favoriser la mise en place de dispositifs pédagogiques innovants
- rééquilibrer le flux d'orientation dans l'enseignement supérieur (trop de bacheliers « général » dans les filières courtes, ce qui pénalise les titulaires du bac technologique

Promouvoir les filières scientifiques supérieures

**2004 - la question de l'alternance dans les formations professionnelles des jeunes**

**Valoriser la démarche pédagogique** d'alternance dans les formations professionnelles :

- améliorer l'image des métiers
- revaloriser la représentation sociale de tous les métiers (y compris en terme de mixité)
- Développer une éducation à l'orientation
- Revaloriser les voies professionnelles et technologiques
- Ne pas léser dans les dispositifs en alternance les apports en formation générale

Favoriser la double mixité dans les formations professionnelles

**2010 - conditions de vie et de travail des étudiants salariés**

Favoriser l'égalité des chances dans la poursuite d'études supérieures

Diminuer les besoins de financement en réduisant certaines dépenses indispensables aux étudiants

<b>2007 – « Des difficultés d'apprentissage à l'échec scolaire »</b>
<b>Mettre en œuvre la loi concernant la scolarisation des enfants handicapés</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- consacrer les moyens humains et financiers nécessaires</li><li>- rendre attractifs les postes d'enseignement spécialisés, pourvoir les postes</li><li>- former les enseignants non-spécialisés qui accueillent des élèves handicapés</li><li>- pérenniser les postes d'accompagnement</li><li>- mener une politique d'intégration des élèves accueillis en CLIS et UPI</li></ul>
<b>Améliorer l'accueil des élèves handicapés</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- mettre les bâtiments aux normes, appréhender les besoins en partenariat avec l'éducation nationale</li><li>- Faire bénéficier les élèves handicapés d'accompagnement péri-scolaire</li><li>- Permettre de surmonter les difficultés liées aux sorties éducatives ou séjours découverte</li></ul>
<b>2004 - La question de l'alternance dans les formations professionnelles des jeunes</b>
<b>Favoriser la double mixité dans les formations professionnelles des jeunes</b>
<b>2010 - Pratiques de formation continue dans les entreprises du secteur privé de la région Centre</b>
Le taux d'accès des femmes à la formation continue diffère, en raison de la structure de l'emploi des femmes et de la taille de l'entreprise. Les inégalités viennent de l'inégalité d'accès au poste plus qu'à la formation

<b>2010 - pratiques de formation continue dans les entreprises du secteur privé de la région Centre</b>
<b>Développer la connaissance des dispositifs de la formation continue</b>
<b>Prévenir les difficultés des entreprises et de leurs salariés :</b> - élaborer un outil qui, en relation avec les cabinets comptables au service des petites entreprises, permettrait d'intervenir en amont des défaillances prévisibles d'entreprises
<b>Sensibiliser les chefs d'entreprise sur la nécessité de se former et de former leurs salariés :</b> - mener d'importantes campagnes de sensibilisation en direction des entreprises - Organiser chaque année des « journées de la formation tout au long de la vie » Renforcer la conditionnalité des aides apportées aux entreprises
<b>Faire connaître la qualité des organismes de formation :</b> - Suite à des rencontres entre les chargées de territoires de la Région et les OPCA, dresser une liste des organismes retenus pour les formations qu'ils ont lancées Informers les publics via le GIP alfa
<b>Développer l'information et l'accompagnement, à travers une structure qui s'adresse aux salariés pour les informer, les orienter et les accompagner dans les territoires</b>
<b>Faciliter les projets individuels d'évolution professionnelle :</b> -étendre la participation financière de la Région aux actions de formation individuelles présentées par le Fongecif qui s'inscrivent dans sa politique de développement et d'attractivité du territoire
<b>Développer la poly-compétence au sein des entreprises</b>
<b>Favoriser le recours à la VAE</b>
<b>Favoriser la formation des tuteurs</b>
<b>Faciliter le recours au CIF CDD</b>

<b>2006 - Intérêts et enjeux de l'élévation du niveau de formation initiale de la population en région Centre</b>
<b>Renforcer la synergie et cordonner les différents niveaux de responsabilité :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- continuer et mettre en commun les études réalisées par le rectorat, le GIp alfa Centre et l'INSEE</li><li>- Proposer aux universités des études complémentaires</li><li>- Evaluer de manière approfondie les « objectifs du projet académique 2003-2006 »</li><li>- Organiser des assises régionales pour associer les acteurs de la vie civile et les collectivités à l'enjeu d'élévation du niveau de qualification</li></ul> Améliorer la synergie et la coordination entre les différents acteurs
<b>2010 - pratiques de formation continue dans les entreprises du secteur privé de la région Centre</b>
<b>Améliorer la gouvernance du CCREFP :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- se saisir de la loi du 24 novembre 2009 pour améliorer la gouvernance et l'efficacité de cette structure</li></ul>
<b>2004 - la question de l'alternance dans les formations professionnelles des jeunes</b>
<b>Pour une régulation conjointe Etat-Région de l'offre de formation :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- mettre en place une procédure d'instruction commune des dossiers de la formation initiale (statut scolaire ou apprentissage)</li></ul>
<b>Pour un dispositif participatif :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- dans le cadre du PRDF : concertation avec les branches professionnelles place aux parents d'élèves et aux associations</li></ul>
<b>Améliorer l'information et la formation des représentants des organisations syndicales et professionnelles</b>